



Kicking Horse

PROJET DOMICILIAIRE
HORIN-HEIGHTS, QC



guide architectural

inspiré par la nature
en symbiose avec l'environnement

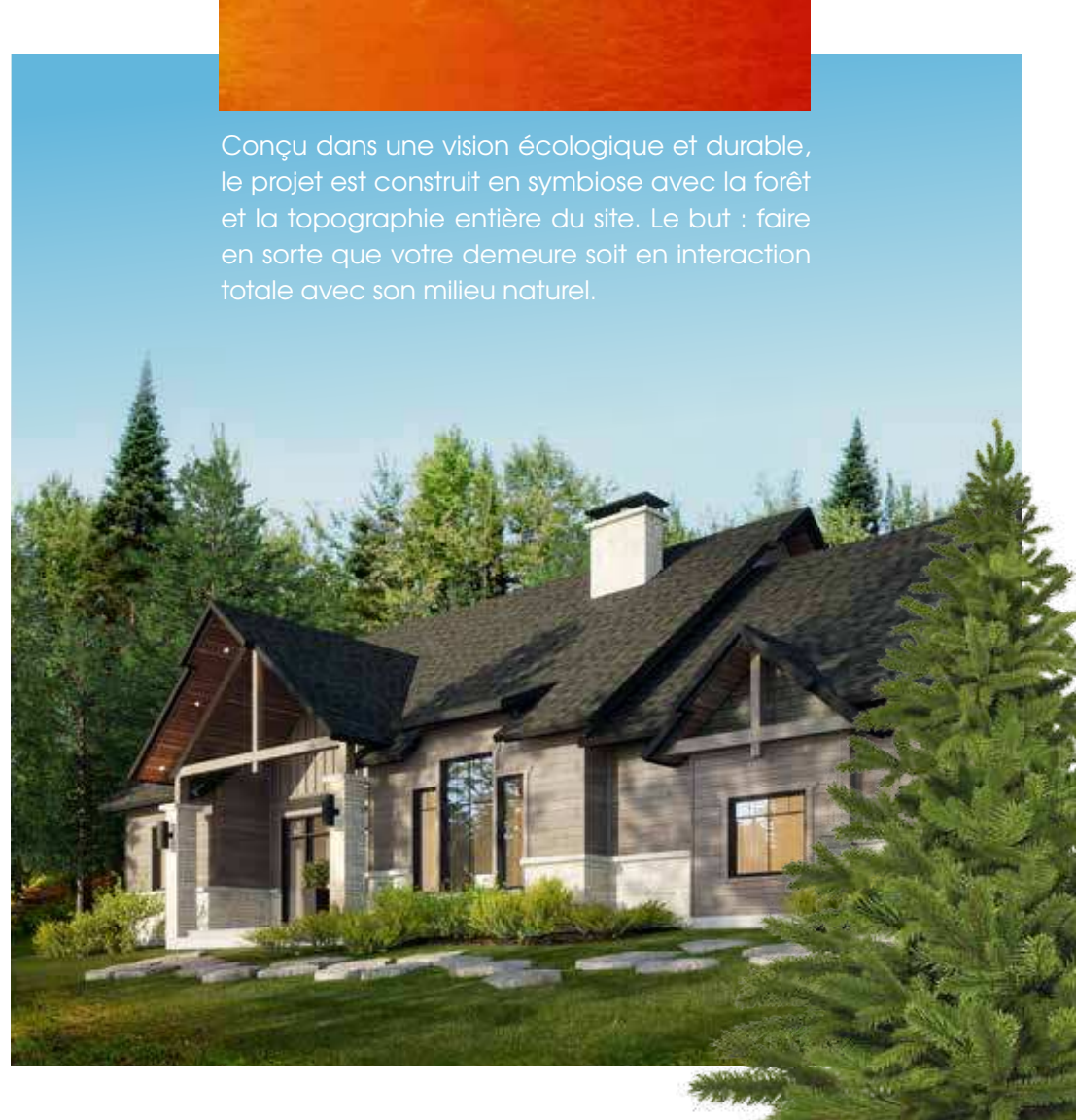




Vivre ici, c'est s'offrir la villégiature au quotidien.

Situé sur le versant du Sommet Morin-Heights, le Kicking Horse propose un mode de vie d'exception. Suivant le tracé naturel et sinueux de la montagne, vous y découvrirez un domaine résidentiel au cachet à la fois contemporain et nordique, offrant un accès direct aux pistes de ski en hiver, et une porte d'entrée vers la forêt en tout temps.

Un site exceptionnel de 12 lots résidentiels ayant une superficie variant entre 22 255 et 95 622 pieds carrés, en plein cœur de la forêt laurentienne. Vivre ici, c'est s'offrir la villégiature au quotidien.



Conçu dans une vision écologique et durable, le projet est construit en symbiose avec la forêt et la topographie entière du site. Le but : faire en sorte que votre demeure soit en interaction totale avec son milieu naturel.

vision de développement

La vision du Kicking Horse s'inscrit dans une perspective écologique et environnementale. Inspirées par l'architecture scandinave, les constructions se fondent parfaitement dans le paysage nordique, que ce soit au niveau esthétique ou fonctionnel.

- Architecture nordique, contemporaine et organique ;
- Modèles de résidences distinctifs et non répétitifs ;
- Déboisement minimum des terrains ;
- Plantations en harmonie avec la topographie du terrain.



architecture, design et revêtements extérieurs



Afin de créer un sentiment de prestige et d'harmonie à travers l'ensemble des résidences du Kicking Horse, il est primordial de conserver une ligne d'inspiration homogène.

En plus de respecter les normes applicables de la Ville de Morin-Heights, les nouvelles constructions devront suivre les critères de conception énumérés ci-dessous :

REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS : tous les murs doivent débiter à 8 pouces (20,32 cm) du sol ;

MAÇONNERIE : pierre naturelle, pierre de béton reconstituée, ou maçonnerie compatible (équivalente à la pierre Lafitte) ;

BOIS : Pin (ou produit équivalent), Maibec (ou produit équivalent), matériaux de bois usiné KWP (ou produit équivalent), ou bardeaux de cèdre.

CORNICHES : aluminium, matériaux de bois usiné KWP (ou produit équivalent) ;

TOITURE : bardeaux d'asphalte ou tôle ;

PORTES ET FENÊTRES : fenêtres de couleur ;

CHEMINÉES : design naturel (maçonnerie obligatoire) ;

RAMPES EXTÉRIEURES : verre, bois et métal, ou seulement métal ;

ÉCLAIRAGE : DEL seulement ;

ADRESSE CIVIQUE : encastrée en pierre avec le logo du Kicking Horse.

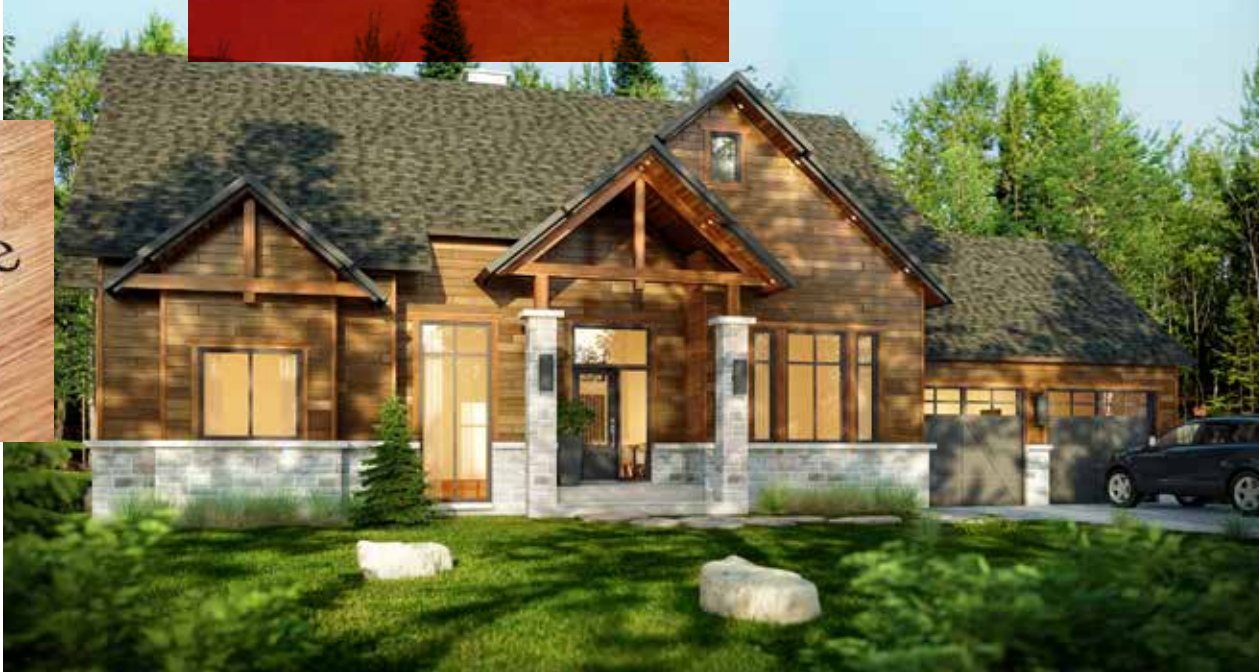
un projet unique

Le projet Kicking Horse est développé de manière à mettre la nature de l'avant, à travers un projet domiciliaire harmonisé et raffiné. Faire en sorte que l'essence des matériaux nobles se fonde dans un design à la fois contemporain et organique, inspiré par les forêts nordiques du Québec.



à favoriser, pour mieux s'harmoniser...

- Allées sinueuses afin de bien intégrer la topologie avoisinante ;
- Revêtements de pavés unis (perméables de préférence), de pierres de rivière, de plaques de pierre ou d'asphalte. Une combinaison de revêtements est permise ;
- Travaux d'entretien inspirés des éléments naturels en place ;
- Murs de soutènement avec le matériel déjà en place (à défaut, utiliser des blocs de pierre transportés ou des blocs de béton communs qui seront ensuite recouverts de pierres naturelles) ;
- Travaux d'aménagement paysager qui mettront en valeur les éléments naturels déjà présents sur le site ;
- Compostage domestique ;
- Piscines creusées et spas uniquement, en optant pour un traitement naturel de leur intégration ;
- Clôtures en fer forgé (ou imitation) de couleur foncée, ou clôtures à mailles de couleur foncée, pouvant être agencées de cèdres.



interdictions:

- Revêtements extérieurs en un seul matériau (tel que maçonnerie ou bois à 100%) ;
- Structure en bois massif ou en bois rond ;
- Revêtements extérieurs de couleur vive (la couleur doit être approuvée par le développeur) ;
- Empiècement 0-3/4" dans les allées et la façade ;
- Fontaines d'eau commerciales (tout élément décoratif doit être approuvé par le développeur) ;
- Piscines hors terre ;
- Véhicules commerciaux lettrés et visibles dans une entrée ;
- Remorques, tentes-roulottes, roulottes, bateaux ou motoneiges visibles sur le terrain ;
- Cabanons préfabriqués ;
- Abris d'auto temporaires (ou tout autre ajout temporaire) ;
- Clôtures en PVC ou en lattes de bois (doivent être approuvées par le développeur) ;
- Éclairage extérieur de couleur (sauf pour le temps des Fêtes, incluant les mois de décembre et janvier) ;
- Cordes à linge.

à minimiser

- Surfaces pavées trop nombreuses (conserver la végétation et l'aspect naturel de l'espace au maximum dans le choix des matériaux.)

à camoufler

- Réservoirs de propane ;
- Équipements mécaniques (climatiseur ou thermopompe) ;
- Exécuter les travaux d'aménagement dans les 12 mois suivant la prise de possession.





Kicking Horse

● PROJET DOMICILIAIRE ●
MORIN-HEIGHTS, QC

sometkickinghorse.com | 514 374-4444

info@sometkickinghorse.com | 400, ch. du Mont Saint-Sauveur, Saint-Sauveur